

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s’est tenue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

- SONT PRÉSENTS :
- M. Mathieu Allard, maire
 - Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
 - M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
 - Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
 - M. Alain Raymond, conseiller no. 4
 - Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
 - Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, madame Mylène Parent ainsi que la greffière, madame Élyse Maheu, assistent également à la séance.

Ouverture de l’assemblée

Les membres présents à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d’assemblée. Le maire Mathieu Allard souhaite la bienvenue aux gens présents.

2025-12-218
Adoption de l’ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-12-219
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l’article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l’unanimité d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2025-12-220
Liste des comptes à payer - Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 1^{er} décembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant **386 564,12 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l’article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 1^{er} décembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant 386 564,12 \$.

2025-12-221

Bail pour
l'immeuble du
634 rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est propriétaire de l'immeuble situé au 634 rue Principale à Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loïselle**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le loyer commercial du 634 rue Principale soit augmenté à 365 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 1^{er} avril 2026;
- **D'autoriser** la directrice générale à signer les documents se rattachant au loyer du 634, rue Principale.

Dépôt par la
trésorière de la
liste des comptes
à recevoir au 1^{er}
décembre 2025

La trésorière dépose l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en date du 1^{er} décembre 2025, conformément aux dispositions de l'article 511 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Dépôt par la
greffière de la liste
de déclaration des
intérêts
pécuniaires

La greffière dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil reçus en date du 1^{er} décembre 2025, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

Dépôt par la
greffière du
registre des dons,
avantages ou
marques
d'hospitalité reçus
en date du 1^{er}
décembre 2025

La greffière dépose le registre des dons, avantages ou marques d'hospitalité reçus en date du 1^{er} décembre 2025, conformément à l'article 6, alinéa 7 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E 15.1.0.1.).

2025-12-222

Journal le Causeur
– Renouvellement
des frais de
publication

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de réserver chaque mois quatre pages dans le journal Le Causeur pour les publications de la Ville, pour un montant total de 4 320 \$ pour l'année 2026 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2025-12-223

Signatures auprès
de l'institution
financière des
membres du
conseil

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que le maire, monsieur Mathieu Allard, ou en son absence la mairesse suppléante madame Carole-Anne Provencher et madame Mélanie Blondeau, trésorière ou en son absence madame Mylène Parent, directrice générale soient les représentants de la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins des Bois-Francs, ainsi qu'à l'égard de toute transaction qu'elle effectue ou effectuera avec cette dernière.

Proclamation des
Journées de la
persévérance
scolaire 2026

Ce point est reporter à une séance ultérieure.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-12-224

Autorisation de signature de l'addenda de prolongation à l'entente avec la MRC d'Arthabaska confiant à la Ville diverses responsabilités à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville et la MRC d'Arthabaska ont signé le 7 octobre 2024 une entente confiant à la Ville diverses responsabilités à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente confiant à la Ville diverses responsabilités à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application prend fin le 1er janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire prolonger l'entente d'un an, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise la directrice générale ainsi que la mairesse suppléante à signer au nom de la Ville, l'addenda de prolongation à l'entente confiant à la Ville diverses responsabilités à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

2025-12-225

Nomination de la représentante de la Ville lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT la nomination du maire Mathieu Allard à titre de préfet de la MRC d'Arthabaska le 26 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions légales applicables, un préfet ne peut simultanément agir comme représentant d'une municipalité au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de Daveluyville de désigner un élu afin de la représenter au sein du conseil de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE madame Carole-Anne Provencher occupe la fonction de mairesse suppléante pour la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Carole-Anne Provencher à titre de représentante de la Ville de Daveluyville au conseil de la MRC d'Arthabaska à compter de maintenant jusqu'au 31 décembre 2026;

2025-12-226

Nomination du substitut de la représentante de la Ville lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT la résolution 2025-11-203 désignant madame Carole-Anne Provencher à titre de substitut du maire aux séances de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE madame Provencher a été nommé représentante de la Ville de Daveluyville au conseil de la MRC d'Arthabaska en raison de la nomination du maire à titre de préfet de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut afin de représenter la Ville de Daveluyville au conseil de la MRC d'Arthabaska en l'absence de madame Provencher;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- **D'**abroger la résolution 2025-11-203 et de la remplacer par la présente résolution;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- **DE** nommer monsieur Alain Raymond à titre de substitut de la représentante de la Ville lors des séances du conseil de la MRC d'Arthabaska.

HYGIÈNE DU MILIEU

Prévisions
budgétaires 2026
- Office municipal
d'habitation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de novembre 2025, **3 permis** ont été délivrés, totalisant **12 000 \$**.

2025-12-227

Nomination des
membres du
Comité consultatif
d'urbanisme (CCU)
pour l'année 2026

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité:

- 1- **DE** nommer :
 - Mme Valérie Loïselle, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseillère représentant l'ancienne Municipalité de Sainte Anne-du-Sault;
 - M. Alain Raymond, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de conseiller représentant l'ancienne Ville de Daveluyville;
 - M. Jean-Claude Bourassa, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;
 - M. Michel Côté, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de résident situé sur le territoire de l'ancienne Ville de Daveluyville;
 - M. Denis Croteau, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant commercial ou industriel;
 - M. Denis Bergeron, membre du comité consultatif d'urbanisme à titre de représentant agricole.
- 2- **QUE** cette résolution soit effective immédiatement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

2025-12-228

Nomination des
membres du
Comité de
démolition pour
l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 107 de la Ville de Daveluyville mentionne que le mandat d'un membre du Comité de démolition est renouvelable annuellement par le conseil municipal;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition de la Ville de Daveluyville:
 - Madame Valérie Loïselle;
 - Madame Nadia Leclerc;
 - Monsieur Sébastien Bilodeau
- 2- **QUE** cette résolution soit effective à compter du 1er janvier 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-12-229

Entente de service
d'inspecteur en
bâtiment avec la
Municipalité de
Saint-Valère

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville et la Municipalité de Saint-Valère souhaitent partager les services d'inspection;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été rédigé à cet effet;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville approuve l'entente de service d'inspecteur en bâtiment avec la Municipalité de Saint-Valère ;
- **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente au nom de la Ville de Daveluyville;
- **QUE** la directrice générale soit autorisée à effectuer toutes démarches requises pour la mise en œuvre de ladite entente.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2025-12-230

Prévisions
budgétaires 2026
- Bibliothèque

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau** et sur recommandation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la bibliothèque, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville approuve les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 de la bibliothèque, pour un montant global de l'ordre de 15 742 \$, représentant une quote-part de 13 277 \$ pour la Ville de Daveluyville.

2025-12-231

Nomination des
représentants
officiels 2026 -
Bibliothèque

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de nommer les représentants officiels 2026 suivants pour la bibliothèque municipale-scolaire de Daveluyville :

- Madame Christine Gentes à titre de coordonnatrice;
- Madame Valérie Loiselle à titre de répondante.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2025-12-232

Réalisation des
travaux dans le
cadre du
Programme d'aide
à la voirie locale
(PAV) - Volet
Projets particuliers
d'amélioration
(PPA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Daveluyville approuve les dépenses d'un montant de 14 443 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2025-12-233

Dépôt du plan triennal 2026-2027 – 2027-2028 – 2028-2029 du Centre de services scolaires des Bois-Francis et demande de rencontre

CONSIDÉRANT la réception du plan triennal 2026-2027 – 2027-2028 – 2028-2029 du Centre de services scolaires des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT la préoccupation des élus concernant la capacité d'accueil des écoles de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

- **DE** déposer le plan triennal 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 du Centre de services scolaires des Bois-Francis;
- **DE** demander une rencontre entre le maire et la directrice générale de la Ville de Daveluyville et les directions de l'École primaire Notre-Dame-de-l'Assomption, de l'École secondaire Sainte-Anne ainsi que du Centre de services scolaires des Bois-Francis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-12-234

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 14.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière